

■ Mondialisation : la santé en crise (27 janvier 2010)

Avec : Claudie Haigneré, Présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie, ancienne Ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies et ancienne Ministre déléguée aux Affaires européennes, Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique, et Agnès Benassy Quéré, Directrice du CEPII. Sont intervenus Marc Gentilini, Professeur de médecine, membre de l'Académie de médecine et membre du Conseil Economique et social, ancien Président de la Croix-Rouge française, « *Pandémies et crises sanitaires : la mondialisation des pathologies* », Rony Brauman, Médecin, Professeur à Sciences-Po, ancien Président du MSF, « *Les nouveaux acteurs de la santé* », Gérard de Pourville, Titulaire de la Chaire ESSEC Santé - Directeur de l'Institut de la santé, « *La santé face aux stratégies privées dans le monde* », Jean-Claude Ameisen, Président du comité d'éthique de l'Inserm, « *Ethique internationale et santé* ». Alice Dautry, Directrice générale de l'Institut Pasteur, a présidé cette séance.

A l'heure d'une circulation rapide des biens et des personnes, les risques de crise sanitaire se multiplient et la mondialisation des pathologies est désormais réalisée. Les pays du Sud connaissent les maladies du Nord (hypertension, diabète...) tandis que les pathologies du Sud à dominante infectieuse s'installent ou se réinstallent au Nord. Aucune « ligne Maginot » ne pourra vraiment y faire obstacle.

Il faut donc apprendre à partager le droit à la santé et le poids des différents acteurs en la matière est en conséquence à repenser. Certes les ONG ont joué un rôle important, mais celui-ci reste relatif et l'existence d'une autorité de santé publique gouvernementale reste toujours aussi nécessaire, à condition qu'elle ne s'abandonne pas aux seuls délices de la modélisation mathématique, à l'origine très souvent de prévisions en matière de taux de mortalité catastrophiques comme cela a été le cas pour l'OMS face à la grippe A. Pour ceux qui s'insurgent contre une main mise de l'industrie pharmaceutique concentrant la mise en œuvre, l'interprétation et la publication des essais cliniques et qui prônent le recours à des agences indépendantes, d'autres font valoir la nécessité d'une cohabitation entre l'industrie privée, prenant appui sur le capitalisme financier, et les systèmes publics de protection sociale. Confier la recherche clinique à de telles agences ne serait en effet pas forcément synonyme d'économies alors même que les volumes financiers nécessaires à la découverte et à la production de molécules efficaces vont croissant, au nom également d'un plus grand niveau de preuve, tel que requis par exemple à l'échelon européen.

Il reste un autre levier mais que les Etats jaloux de leurs prérogatives négligent, soit un modèle coordonné de fixation des prix au niveau européen. On ne pourra de toute façon pas faire l'impasse sur une réflexion économique quand on s'interroge sur les ressorts éthiques des systèmes de santé, celle-ci ne pouvant plus se construire de l'extérieur mais avec la personne, en respectant les droits de l'homme et surtout les droits de la femme.

■ Dettes publiques des Etats de l'Union européenne et mondialisation (14 avril 2010)

Avec : Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique. Sont intervenus Laurence Boone, Chef économiste France, Barclays Capital, « *La perception des marchés sur la dette souveraine de la Grèce : données économiques* », Jean-Luc Sauron, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Professeur associé à l'Université Paris X – Dauphine, « *Les Traités à l'épreuve de la solidarité : dispositions juridiques* », Cinzia Alcidi, Research Fellow (politique économique) au Centre for European Policy Studies (CEPS) – Bruxelles, « *Du gouvernement économique au Fonds monétaire européen : une coordination à inventer* », Renaud Dehousse, Directeur du Centre d'études européennes (CEE) de Sciences-Po, « *L'Union* »

européenne à l'épreuve de ses déficits : considérations politiques ». Agnès Benassy-Quéré, Directrice du CEPII, a animé les débats.

L'irruption de la crise grecque au printemps 2010 a mis en lumière les fragilités d'un ensemble européen déjà ébranlé par l'aggravation des déficits publics et l'augmentation des dettes publiques au sein des Etats membres. De la crise du modèle économique européen à celle des modalités de surveillance existantes par le biais du Pacte de stabilité et de croissance, des interrogations sur les faiblesses d'un traité de Lisbonne tout juste entré en vigueur à la perte de confiance des opinions publiques, ce sont tous les piliers du système qui paraissent ébranlés.

Les marchés, après avoir négligé de faire leur travail, ont soudain décidé de ne plus se contenter de la situation actuelle face à une dette publique de la Grèce annoncée comme pouvant atteindre 130% du PIB en 2011, avec à la clef un effet de boule de neige jugé catastrophique à l'horizon 2025. Le mécanisme mixte (UE+FMI) finalement annoncé le 11 avril, après plusieurs semaines de valse hésitation a d'abord rassuré les marchés. La mise en place d'un Fonds monétaire européen est considérée pour beaucoup comme la plus raisonnable. Il n'est en effet pas seulement un mécanisme de secours *ad hoc* mais bien un cadre général de résolution des crises, empêchant un phénomène de contagion alors que des ombres inquiétantes planent déjà sur l'Italie, l'Irlande, l'Espagne et dans une moindre mesure sur le Portugal et la France.

Le traité de Lisbonne lui-même, qualifié de novateur a préféré le concept de « prévention » et les mécanismes de simple correction à un renforcement de l'objectif de « solidarité ». Des lors, toute solution directement issue de ses dispositions matérielles risque d'être bancal, comme par exemple le recours à l'article 122 renvoyant aux catastrophes naturels et aux événements exceptionnels échappant au contrôle d'un Etat puisqu'on ne peut nullement dire que la Grèce par exemple a subi la situation au vu des manipulations effectuées sur ses données économiques et statistiques.

Si certains invoquent le recours à des regroupements nationaux où quelques Etats chercheraient enfin la voie d'une meilleure convergence (fiscale ?) faisant toujours défaut, d'autres s'en remettent à un dialogue franco-allemand présenté une fois encore comme le moteur de la construction européenne. Mais du côté français, une stratégie s'imposerait, celle d'éviter de donner des leçons de politique économique à l'Allemagne qui est en train de repenser sa relation à l'idéal européen, car ce n'est nullement ainsi que se résoudra le déséquilibre initial, de plus en plus montré du doigt, entre une union monétaire très centralisée et une union monétaire fort peu structurée. Ce n'est pas par ce tropisme que se résoudra le problème d'ensemble, vrai problème politique.

■ Mondialisation et nouvelles organisations internationales (7 juillet 2010)

Avec : Bertrand Badie, Professeur en science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, enseignant-chercheur associé au CERI, Vice-président de l'Association Internationale de Science Politique, « *Quel chemin parcouru et quelles perspectives pour la gouvernance mondiale ?* », Pierre Duquesne, Ambassadeur chargé des questions économiques de reconstruction et de développement, Chef de la Mission Interministérielle pour la Reconstruction d'Haïti, « *G20 : quelles possibilités de coordination des politiques économiques mondiales ?* », Jacques Le Cacheux, Directeur des études à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Professeur à l'Université, de Pau et des Pays de l'Adour, « *FMI : quelle réforme possible ?* », Alain Dejammet, Ancien Ambassadeur aux Nations-Unies, « *ONU : l'impossible réforme ?* ». Pierre-François Mourier, Directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique et Paul-Bertrand Baret, Sous-Directeur des affaires internationales à la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes ont co-animé les débats.

C'est plus que jamais en 2010 l'avenir du multilatéralisme qui est en question avec les espoirs mis dans ce nouveau Forum qu'est le G20. C'est aussi une nouvelle étape dans un long processus qui a vu se succéder le temps de la concertation (où les plus forts se réunissaient pour résoudre les grands problèmes mondiaux et où les petits étaient bien obligés de suivre), le temps du multilatéralisme partagé entre institutionnalisme libéral et solidarisme, et le temps de la remise en question. Au début des années 1970 s'est affirmé un besoin de gouvernance, associant, par définition acteurs publics et acteurs privés. Ceci va néanmoins se heurter à la renaissance d'une oligarchie prenant les formes du G6, puis du G7 et du G8.

Le G20 ne risque-t-il pas de traîner derrière lui un empilement de structures ? La tentation de l'entre-soi perdure et les Chefs d'Etat sont toujours enclins à préférer une enceinte comme le G7. Celui-ci dans les faits ne s'est pas cantonné aux questions purement économiques comme c'était prévu. La particulière aridité technique de sujets financiers actuellement sur la table du G20 n'est pas pour plaire aux politiques qui se tourneront tôt ou tard, selon de nombreux commentateurs, vers des sujets plus politiques. On s'acheminerait donc vers une « *cohabitation* » entre le G20 et le G7, le G8 étant jugé lui le plus souvent obsolète et trop bureaucratique. Il n'en reste pas moins que pour assurer sa préséance le G20 devra se pencher sur certaines questions, comme celles de la place des pays pauvres qu'il n'intègre pas encore ou du rythme de ses travaux jugé « *insoutenable* ». Ne disposant que d'un secrétariat minimal le G20 devra également se résoudre à cohabiter avec les institutions de Bretton Woods.

La crise n'a seulement permis de renforcer l'importance du G20, elle a également remis en selle, notamment au G20 de Londres (avril 2009) le Fonds monétaire international (FMI) dont a presque oublié que son utilité était, il y a encore quelques années, fortement contestée. De « *club des riches* » assurant la bonne gestion d'un système de change fixe dominé par les Etats-Unis, il était devenu un « *gendarme des pauvres* » préservant les intérêts des banques, commerciales et américaines en premier lieu, face à l'endettement de pays comme le Mexique ou l'Argentine. La crise de 2009 lui a permis de redevenir « *le pompier des riches* » par l'intermédiaire notamment du mécanisme d'aide conjoint du nouveau Fonds européen de consolidation financière. Mais le problème de sa légitimité reste entier, puisque les grands pays émergents (Chine) n'y sont pas représentés. Tout ce qui concerne les grands équilibres macroéconomiques et la régulation financière s'en trouveraient fortement hypothéqué.

Si la question de la réforme immédiate du FMI semble avoir perdu en acuité, il n'en est rien en revanche pour celle des Nations Unies, dont le dernier changement majeur remonte à 1963 avec l'élargissement du Conseil de sécurité. Une analyse un peu fouillée de ses modes de fonctionnement interne ne soulignerait pas tant le besoin de changement au niveau du Secrétariat général des Nations Unies que du Conseil économique et social. Reste bien sûr la question de l'élargissement du Conseil de sécurité au-delà de ses 15 membres actuels, jusqu'à 20 tout au plus. Une solution pourrait prendre la forme d'une réélection immédiate du pays concerné après chaque « tour » au Conseil.

■ **Multiculturalisme et mondialisation, nouvelles organisations internationales** (17 novembre 2010)

Avec : Avec Yudhishtir Raj Isar, Professeur à l'Université américaine de Paris « *Fondamentaux et généalogie du multiculturalisme* », Daniel Sabbagh, Directeur de recherche au CERI « *Multiculturalisme et discrimination positive : réflexions à partir du cas américain* », Philippe d'Iribarne, Directeur de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS) « *le modèle français à l'épreuve du multiculturalisme* », Jean-Pierre Warnier, Professeur émérite et Chercheur associé au Centre d'études africaines (EHESS-IRD) « *le multiculturalisme à l'épreuve de la*

transmission ». Marie-Cécile Naves, chargée de mission au Centre d'analyse stratégique a animé le débat

La mondialisation accélérée impose de réévaluer le lien qui s'est créé dans le cadre de l'Etat-nation entre liberté individuelle et culture d'appartenance. Les réponses nationales, à l'aune de motivations diverses, ont été différentes d'un pays à l'autre. Au final, peu de pays ont mis en place de véritables programmes politiques. Schématiquement, au-delà de la posture de l'« *assimilationnisme pur* », il existerait trois attitudes : le « *procéduralisme* », l'« *assimilationnisme civique* » (qui prévaut en France) et le « *millet* ». Mais elles ne constitueraient au final qu'un pis-aller et des démarches de plus longue haleine seraient toujours nécessaires reposant sur quatre piliers : la définition d'un socle de valeurs d'ordre politique plutôt qu'ethnoculturel / la reconnaissance du droit à l'identité multiple / une conception « *inclusive* » de la « communauté nationale » / l'affirmation de l'égalité d'opportunités pour tous.

L'étude des cas de « discrimination positive directe », source d'un traitement préférentiel, est la plus porteuse d'enseignement, et particulièrement pour ceux existant aux Etats-Unis, précurseurs sur ce point. Ceci se reflète dans l'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême. Dès 1978 elle a rendu possible la prise en compte de la différence au nom d'une promotion de la diversité culturelle comprise comme une « diversité des expériences, des perspectives, et des idées ». Ceci a de plus l'avantage pour le dispenser de procéder lui-même à la sélection des bénéficiaires, affaire politique (et donc du ressort du Congrès) et non tâche juridique.

Par comparaison, le modèle français est sujet à nombre de contradictions. La nette séparation de principe entre un espace public voué à la stricte neutralité et un espace privé où l'expression de la différence peut prendre son essor ne résiste guère aux faits. Ce paradoxe s'applique à des situations devenues emblématiques comme la question récente du port du voile dans une crèche française aux institutions elles-mêmes. Ainsi les récentes conclusions du Conseil d'Etat dans un arrêt de 2009 sur une requête en changement de nom, via une « défrancisation », montreraient une position fluctuante capable un temps de trancher en faveur du « *corps politique* » soucieux de neutralité et dans un autre temps de trancher en faveur d'un « *corps social* » qui fait place à la diversité.

L'universalisme des Lumières fonde aujourd'hui dans bon nombre de sociétés occidentales, ou du moins européennes, le socle idéologique de ces différentes démarches. Il gagnerait pourtant à être lui aussi évalué à l'aune d'un universalisme antérieur, qui a notamment fleuri dans des communautés du Cameroun de l'Ouest. Dans ces ensembles, ce qui a primé aux temps immémoriaux relevait du concept central de filiation, et des notions afférentes, tels la relation aux ancêtres, le patrimoine et l'héritage, l'identité, vecteur de biens, de mots, de valeurs inaliénables en dehors de la lignée. La filiation est universelle, puisque chaque groupe sait qu'il dispose de ces éléments suivant un axe vertical, et que l'autre groupe avec lequel il doit vivre dispose lui aussi de ces éléments. Or aujourd'hui l'axe horizontal de la communication, porteur de biens et de valeurs aliénables, qui est valorisé, voire survalorisé. D'où une mise en exergue du « dialogue des cultures » tandis que le multiculturalisme ferait lui du sur place.